

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mardi 15 septembre 2026

Punaises sur colza : la PAC inflige une double peine aux agriculteurs

Alors que les semis de colza subissent une pression croissante des punaises des champs et de nouveaux ravageurs, avec des moyens de lutte de plus en plus réduits sous l'effet du changement climatique, France Grandes Cultures alerte sur un effet domino aussi absurde qu'injuste : les exploitants contraints de détruire leurs parcelles pour ressemer en blé ou en maïs risquent, en plus de la perte de récolte, de perdre l'éligibilité à une partie des éco-régimes de la PAC.

Des ravageurs de plus en plus difficiles à maîtriser

Depuis plusieurs semaines, de nombreux semis de colza sont fortement attaqués par les punaises des champs, qui font partie des nouveaux ravageurs émergents. Face à ces bioagresseurs, les agriculteurs disposent de très peu de solutions de lutte efficaces, une situation aggravée par le changement climatique, qui favorise leur prolifération. Dans un nombre croissant de parcelles, les dégâts sont tels que la destruction de la culture, suivie d'un nouveau semis en céréale, devient la seule option.

Une bascule subie, sanctionnée par la PAC

Ce changement d'assolement, purement contraint, se traduit pourtant par une sanction administrative. Dans la grille des éco-régimes, un point est attribué à la présence d'oléagineux d'hiver, l'une des briques nécessaires pour atteindre les paliers ouvrant droit au paiement vert. Un colza détruit et ressemé en céréale ne compte plus dans cette catégorie : l'exploitant perd le point correspondant et, avec lui, l'accès aux niveaux supérieurs de l'éco-régime, alors que rien, dans ce choix d'assolement, ne relevait d'une décision agronomique libre.

Une PAC prisonnière de sa propre bureaucratie

Cet exemple illustre, une fois de plus, l'ampleur du fossé entre la grille de points des éco-régimes et la réalité vécue dans les champs. Le dispositif impose de cumuler des points dans plusieurs catégories de cultures, oléagineux d'hiver, oléagineux de printemps, légumineuses, cultures dérobées..., pour atteindre les paliers supérieurs du paiement vert. Sur le papier, le principe se veut vertueux ; sur le terrain, il se heurte à une évidence : un agriculteur ne choisit pas son assolement en fonction d'un barème administratif, mais en fonction du climat, de la pression des ravageurs et de ce que sa parcelle peut encore produire.

Le résultat est un système à ce point rigide et complexe qu'il ne laisse plus aucune marge de manœuvre dès qu'un aléa bouleverse l'assolement prévu : impossible de ressemer sans perdre des points, impossible de sortir des cases prédéfinies même en cas de force majeure. Pour France Grandes Cultures, cette accumulation de catégories, de seuils et de critères à cocher simultanément est le symptôme d'une PAC devenue illisible et technocratique, pilotée depuis des bureaux et totalement coupée des impératifs agronomiques et climatiques du terrain. Ce n'est pas aux agriculteurs de s'adapter à une grille de points : c'est à la grille de points de s'adapter au réel.

Les demandes de France Grandes Cultures

France Grandes Cultures demande :

- l'ouverture immédiate de dérogations pour les exploitants contraints de ressemer en dehors de la catégorie oléagineux d'hiver à la suite de dégâts de ravageurs,
- davantage de souplesse dans la déclinaison française des éco-régimes, notamment sur les rotations encadrées par les MAEC et les BCAE,
- à court terme, la garantie de ne plus être pénalisé sur ces rotations lorsque la destruction du colza résulte d'un accident indépendant de la volonté de l'agriculteur.

« Nos adhérents n'ont quasiment plus de solution efficace contre ces ravageurs, et les voilà en plus privés du paiement vert parce qu'ils ont dû ressemer en urgence. La PAC doit s'adapter aux aléas climatiques et sanitaires, pas l'inverse. » François Walraet, Président de France Grandes Cultures.

Contact presse :

Rémi Vignau

remi.vignau@coordinationrurale.fr

coordinationrurale.fr

contact@francegrandescultures.fr